

COMMUNIQUE DE PRESSE

PLF et PLFSS 2027 : Les économies ne doivent pas fragiliser les droits ni ceux qui les mettent en œuvre

Avec les budgets 2027, le Gouvernement affiche un objectif de redressement des comptes publics.

Pour la Fédération PSTE CFDT, les mesures proposées font peser un effort excessif sur les assurés, les salariés, les retraités et les familles, tout en alourdissant la charge des organismes de protection sociale.

7 octobre 2026

Le redressement des comptes ne peut se construire au prix d'un recul des droits, de l'accès aux soins et de la qualité du service public. Une économie pour un acteur ne doit pas devenir une dépense supplémentaire pour un autre.

Préserver le pouvoir d'achat et l'accès aux soins. Gel des paramètres des aides au logement et de la prime d'activité, restrictions d'accès aux APL pour certains étudiants, économies sur la branche famille, fiscalité accrue de certaines indemnités journalières et revalorisation différenciée des retraites : leurs effets cumulés doivent être appréciés dans la vie réelle des ménages.

La reconduction de la contribution de 2,05 % sur les complémentaires santé, présentée comme exceptionnelle, s'ajoute aux transferts de dépenses envisagés depuis l'Assurance maladie obligatoire. Ces choix risquent d'alourdir le coût des contrats ou le reste à charge. Les assurés ne doivent pas payer plusieurs fois les économies réalisées.

Refuser l'exclusion de familles de la solidarité. L'article 37 prévoit, sauf exceptions, un an de résidence en France pour l'accès de certains ressortissants étrangers à certaines prestations familiales. La Fédération juge cette restriction inacceptable et demande son retrait. Les prestations familiales ne doivent devenir ni une variable d'ajustement budgétaire ni un instrument de différenciation des droits selon la nationalité ou la durée de résidence. Cette mesure fragilise la solidarité et l'universalité de la protection sociale, risque d'accroître la précarité des familles et des enfants, et fait porter sa complexité et ses conséquences sociales sur les salariés des CAF.

Ne pas réduire la réparation au nom de la prévention. Réduire la réparation sans investir suffisamment dans la prévention n'est pas une politique durable de santé. La prévention doit compléter la réparation, sans justifier une baisse des prises en charge, des remboursements ou de l'indemnisation. Agir en amont sur les conditions de travail, la santé environnementale, le logement, la sécurité alimentaire, l'accès aux soins et la désinsertion professionnelle exige des moyens, des professionnels disponibles et l'association des organisations syndicales.

Contacts Presse :

Laurine Roth
Secrétaire Nationale
CFDT PSTE
06.45.07.90.57

Florence PUGET
Secrétaire Nationale
CFDT PSTE
06.73.02.18.51



7 octobre 2026

Donner aux organismes les moyens de leurs missions. David Amiel utilise les 1 000 suppressions d'emplois prévues dans les COG de la Sécurité sociale pour afficher un effort de l'État de 1 076 postes, contre 76 sans elles. « Valoriser » les salariés, c'est augmenter leurs salaires et renforcer les effectifs déjà insuffisants pour appliquer les réformes et accompagner les assurés, pas utiliser les suppressions d'emplois comme argument de communication.

Respecter le débat parlementaire et cesser d'imposer les reculs par décret. La Fédération PSTE CFDT dénonce le retour, par décret, de mesures discutées ou écartées au Parlement l'an dernier. Le Gouvernement doit assumer ses choix et leurs conséquences pour les plus fragiles. Ce PLFSS engage un choix de société : l'avenir de l'Assurance maladie obligatoire et les droits des assurés exigent un débat parlementaire transparent et un véritable dialogue social.

La Fédération PSTE CFDT demande au Gouvernement et aux parlementaires de **rééquilibrer les efforts, de renoncer aux restrictions d'accès aux prestations familiales prévues à l'article 37 et de garantir aux organismes les moyens humains et financiers nécessaires à leurs missions.**

La protection sociale est un investissement collectif.

Les salariés qui la font vivre doivent être reconnus par des augmentations de salaire, de meilleures conditions de travail et le respect de leurs métiers.

Le dialogue social sur l'avenir de notre système de protection sociale est une nécessité.

Contacts Presse :

Laurine Roth
Secrétaire Nationale
CFDT PSTE
06.45.07.90.57

Florence PUGET
Secrétaire Nationale
CFDT PSTE
06.73.02.18.51

